

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/337

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 03 décembre 2020

OBJET :

**OUVERTURE DE
CREDITS EN SECTION
D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2021**

Budget Principal

L'an deux mille vingt, le sept-décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LETOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Jocelyne BORDE pouvoir à Madame Véronique PETIT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Virginie VIEVILLE

oo oo oo oo oo oo oo

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 08 décembre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au chapitre du budget de l'exercice 2020, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 ;

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 01 décembre 2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture des crédits suivants :

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts BP 2020 (N-1)	Crédits à ouvrir BP 2021 (N)
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	61 000,00 €	15 250,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	833 973,45 €	208 493,36 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant maximal de 223 743,36 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#